

RETROUVEZ DANS LES CADRES ROUGES, LES PROPOSITIONS DE LA CGT, ET DANS LES CADRES BLEUS, LES MESURES UNILATÉRALES IMPOSÉES PAR LA DIRECTION

Les propositions de la CGT sont issues de l'analyse d'accords ou de mesures existants dans l'UES. Elles sont également le fruit des rencontres avec les salariés. La direction s'est contentée de prendre le moins bon de deux accords.... Etonnant, non ?

Les propositions de la CGT ne coûteraient qu'une très faible partie du prix de vente des immeubles de Mame et Michelet. Etes-vous d'accord : il serait juste que les salariés reçoivent une compensation à leur fatigue, à la désorganisation de leur vie personnelle et à leurs nouveaux frais ?

Transport :

Ce que demande la CGT :

- 1/ Places de parking en quantité suffisante à Nanterre.
- 2/ Prise en charge des frais de parking proche du RER pris par le salarié (sans limite de temps) et de péage.
- 3/ Indemnités transport : A l'issue d'une période de trois mois à compter de la prise du déménagement, choix du type d'indemnisation de transport soit 1/ Prise en charge du différentiel du pass navigo : intégration pérenne dans le salaire du différentiel en élément de salaire chargé ou alors 2/ Prise en charge financière du nombre de kilomètres supérieurs à ceux parcourus actuellement sur la base du barème des indemnités kilométriques en vigueur sur la base d'un temps plein.

Mesures de la direction Parking/Péage/Covoiturage pendant seulement 18 mois :

Bénéfice d'une place de parking à Noisy le Grand pour les salariés venant précédemment en voiture.
Prise en charge de frais d'un parking proche du RER et de la prise en charge partielle du Pass Navigo.
Prise en charge du surcoût des frais de péage.
Organisation de covoiturage
Prise en charge du différentiel en cas d'augmentation de la tarification du titre de transport.

En cas d'augmentation du temps de trajet d'au moins 1 h par jour (ou 30 mn si le trajet était déjà de 2h30 par jour) : versement d'une prime ponctuelle exceptionnelle de 323 euros.

Et que ce passera-t-il dans dix huit mois ? Les salariés feront quoi de leur voiture à Noisy le Grand ? Ils la laisseront dans le parking de Carrefour de Noisy, si mal réputé ? Et ceux qui devront laisser leur véhicule près de la gare RER, ils courront après une improbable place gratuite... ou ils payeront de leur poche la place de parking. Et quelle compensation pour ceux qui viennent « seulement » de Michelet ?

Garde d'enfants ou d'ascendants

Ce que demande la CGT :

Indemnités pour le surcoût de garde d'enfant ou d'ascendant en état de dépendance :

Enfant : indemnité mensuelle destinée à compenser le surcoût des frais supplémentaires de garde ou d'accompagnement scolaire pendant 36 mois maximum. Les enfants devront être âgés de moins de 4 ans pour bénéficier de la garde d'enfant et moins de douze ans pour l'accompagnement scolaire. (90% des frais supplémentaires plafonnés à 270 euros sur les douze premiers mois ; 60% plafonnés à 180 euros les douze mois suivants ; 30% plafonnés à 90 euros les douze derniers mois.)

Prise en charge du surcoût pour la garde d'un ascendant en état de dépendance pendant une durée de 36 mois : (idem au barème ci-dessus).

Mesures de la direction pendant un an :

Frais de garde d'enfant : collaborateurs avec enfant de 2 ans et moins : prise en charge des frais de garde à hauteur de l'augmentation du temps de trajet. Salariés avec enfants entre 3 et 10 ans : prise en charge des frais de garde à hauteur d'un forfait de une heure.
Crèche interentreprise : étude uniquement pour GSA et GGVIÉ.

Pendant un an ? Et il se passe quoi après ? Les parents amènent leurs enfants au Campus ?

Ce que demande la CGT :

Organisation du travail

Aménagement des horaires de travail :

Possibilité d'effectuer 100% du temps de travail sur quatre jours.

Aménagement d'horaires avec une heure d'arrivée ou de départ décalée par rapport à l'horaire collectif applicable dans le cadre du dispositif de décompte horaire.

Ouverture du temps partiel à 90% à tous les salariés qui le souhaitent

Aménagement de lieux de travail décentralisés

Utilisation du business center sur Piazza pour les personnes de Noisy souhaitant faire du co-working un ou plusieurs jours par semaine.

Maintien de postes de travail sur Piazza pour les personnes de Marne ne pouvant pas aller au Campus.

Mise en place du télétravail

Mesurettes de la direction :

Adaptation des modes de travail

Télétravail : **réflexion sur l'ouverture de négociations** et dans les établissements.

Création d'un business center dans l'immeuble de Piazza et sur la campus pour les visiteurs de passage.

La CGT portera de manière forte la revendication du maintien de bureaux à Piazza pour les salariés qui veulent rester à Noisy, que cela soit en co-working (une ou deux journées par semaine) ou en maintien de poste.

Quant à « la réflexion sur l'ouverture de négociations » sur le télétravail, nous espérons que ce n'est pas l'équivalent de « peut-être qu'on y pensera un jour, mais c'est pas sûr... »

Prime ponctuelle brute pour toute personne changeant de site de **1000 euros**

Prime ponctuelle brute de 190 € pour les salariés se déplaçant de Noisy et Montreuil et de 100 € pour ceux de Michelet, Diamant, Astorg .

Cette somme est RIDICULE !!!

Autres propositions portées par la CGT

Dispositif de reclassement dans les filiales proches

Créer des places de crèches sur le site de Nanterre pour tous les établissements ;

Négocier un reste à charge accessible pour le prix des repas des salariés du Campus ;

Commission de suivi de toutes ces mesures tout au long du déménagement

Commission de suivi des RPS au sein des CHSCT .

Dans 18 mois, coût pour un(e) salarié(e) de Noisy ou Montreuil, parent de deux enfants venant aujourd'hui à son travail en voiture et qui demain prendra le RER.

Temps supplémentaire : deux fois 43 mn (Noisy), deux fois 35 mn (Montreuil) (hors problèmes RER récurrents).

Garde d'enfants : deux fois deux heures, soit 20 euros (avant aides).

Coût mensuel supplémentaire de transport : 36,5 euros (La moitié du Pass Navigo).

Parking privé : inconnu

Fatigue : importante.

Temps supplémentaire MINIMUM pour un salarié travaillant aujourd'hui à MICHELET et venant travailler par la ligne 1 et devant faire un changement supplémentaire pour prendre le RER A : 8 heures par mois !!!!

La CGT travaille sur ces points :

Propositions pour l'implantation et le fonctionnement du sites,

Analyses et propositions sur les « synergies » métiers.

N'hésitez pas à la contacter !

[Je me syndique à la CGT]

Se syndiquer, c'est être plus fort.

Se syndiquer, c'est faire entendre sa voix dans l'entreprise.

Se syndiquer, c'est être acteur de sa vie.



Retrouvez-nous sur le web:
<http://www.cgtgroupama.fr/>